

Nom de l'employeur	N° de contrat	N° de sous-groupe
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Indications générales sur la personne

Nom	Prénom	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Rue	NPA, lieu	Numéro de sécurité sociale
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Etat-civil

	célibataire	marié(e)	divorcé(e)	veuf/ve	concubinage	partenariat enregistré
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Oui	Non			masculin	féminin
La personne assurée est-elle apte à exercer une activité professionnelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		sexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Option de capital

Par la présente, je demande qu'en cas de versement d'une prestation, en lieu et place du versement de la rente vieillesse selon la LPP :

- la totalité du capital vieillesse (versement du capital en une seule fois)
- une partie du capital vieillesse :

ou CHF

Est souhaité %

De la totalité de la prétention en tant que versement unique du capital et le reste sous forme d'une rente vieillesse.

Commentaires

L'option de rente peut être exercée par une personne assurée et entièrement apte à exercer une activité professionnelle jusqu'à six mois, au plus tard, avant l'origine de la prétention. Une option de rente ne peut être annulée qu'avec le consentement de la Fondation.

La personne assurée prend connaissance du fait que pour le capital perçu, les prestations correspondantes prévues au règlement sont acquittées.

En cas de perception de la prestation-vieillesse sous la forme d'un capital, le règlement s'appliquant est celui qui, à ce moment, était en vigueur au sein de la Fondation.

Lorsqu'il est procédé à des rachats, les prestations qui en résultent ne peuvent pas être perçues sur la prévoyance, sous la forme d'un capital, durant les trois années suivantes.

REMARQUE : avant le versement du capital-vieillesse, il est réclamé une légalisation de la signature

Signature de la personne assurée

Signature du conjoint / partenaire enregistré ou du partenaire concubin

Lieu

Date

Signature Fondation collective GRANO